

**Signature du protocole d'accord relatif à l'égalité
professionnelle entre les Femmes et les Hommes au Ministère de
l'Intérieur**

Un document qui ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt



EN PRESENCE DE MANUEL VALLS, L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES, ONT SIGNÉ

LE 7 MARS 2014 CE PROTOCOLE OÙ 4 AXES PRINCIPAUX SONT DÉFINIS :

- Un dialogue social, élément structurel pour parvenir à l'égalité professionnelle.
- Pour une égalité effective entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et parcours professionnels au ministère de l'intérieur.
- Vers une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle des agents.
- Prévenir toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et lutter contre le harcèlement sexuel et le harcèlement moral

14 mesures sont dégagées de ces orientations (voir le protocole).